Affiché le 0 4 JUIN 2020

U 4 JUIN 2020 ID: 056-215601626-20200527-DB20200515_2-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique Mercredi 27 mai 2020

QUOTIENT FAMILIAL – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Etaient présents:

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES.

Absent: Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Armelle GEGOUSSE

Présents : 32 Pouvoirs : 00 Absent : 01

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE SPORT

n°15

QUOTIENT FAMILIAL – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Il est proposé de conserver pour l'année scolaire 2020-2021 la structure du quotient familial définie pour l'année scolaire 2019-2020.

De la manière suivante et ce à compter du 31 août 2020 :

TRANCHES	Année scolaire 2019-2020
В	de 0 à 387
С	de 388 à 489
D	de 490 à 624
E	de 625 à 827
F	de 828 à 1 040
G	De 1 041 à 1 050
Н	> à 1 050
ı	personnes extérieures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

> APPROUVE la structure du quotient familial pour l'année scolaire 2020-2021, telle que présentée ci-dessus

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS, Maire